



VILLE DE TOULON

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Toulon, le 11 JUL. 2014

Hubert Falco
Senateur Maire de Toulon

Ancien Ministre

Monsieur le Préfet du Var
Préfecture du Var
CS 31209
Boulevard du 11^{ème} R.I.
83070 TOULON Cedex

REF : HF/CDI
D2014 : 3653
Objet : Etudes volumes prélevables bassin versant Argens

Monsieur le Préfet,

Vos services nous ont communiqué au printemps une étude menée par l'Agence de l'Eau relative aux volumes prélevés sur le bassin de l'Argens.

Nous avons contesté cette décision et je souhaite vous alerter sur les mesures qui pourraient nous être imposées et qui se traduiraient par une diminution de 30 % des prélèvements sur la retenue de Carcès chaque année entre les mois de juillet et octobre. Cela représenterait 1,8 million de m³ soit 2 millions d'euros d'achat d'eau auprès de la Société Canal de Provence pour la ville de Toulon, somme qui serait inéluctablement répercutée sur les consommateurs toulonnais.

La Municipalité a déjà fait de gros efforts pour diversifier ses ressources afin de minimiser les impacts des prélèvements sur le milieu. Nous sommes propriétaire de deux barrages qui génèrent des frais fixes d'entretien et travaux de mise en conformité notables.

Nous avons lancé les opérations visant à la reconquête de la source Saint-Antoine. Des autorisations d'exploitation sont en cours d'instruction afin d'utiliser la réserve de Combecave (1 million de m³) à des fins de potabilisation de l'eau.

Nous avons réalisé de nombreuses études en 2012 et 2013 afin de définir les potentialités d'exploitation du karst aux abords du barrage de Dardennes.

Il me semble important de pouvoir débattre de cette problématique avant qu'une décision particulièrement pénalisante pour les Toulonnais soit prise.

Nous nous tenons à votre disposition pour convenir d'une réunion à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO